

Procédure soutenance de thèse de Doctorat

REINSCRIPTIONS INUTILES POUR LES SOUTENANCES AYANT LIEU ENTRE LE 01/09 ET LE 31/12

JUSTIFICATION OBLIGATOIRE D'AU MOINS 100 HEURES DE FORMATIONS AVANT DE SOUTENIR

FORMATION A « L'ETHIQUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE » OBLIGATOIRE

Les procédures de soutenances de thèse sont passées en mode dématérialisé.

Toutes les interactions se font maintenant depuis ADUM.

Environ trois mois avant sa soutenance, le doctorant se connectera à son espace personnel ADUM rubrique « je souhaite effectuer ma demande de soutenance » et fournira les informations ainsi que les documents demandés.

Les différentes validations se feront ensuite en ligne via l'envoi de liens aux différents acteurs : Directeur de thèse - Responsables de spécialités - Directeur d'Ecole Doctorale - Chef d'Etablissement

Le référent du centre de documentation de l'établissement validera le dépôt de la thèse sur ADUM.

En parallèle Les rapporteurs seront contactés et déposeront directement leurs rapports sur ADUM environ un mois avant la soutenance.

Après validation par l'Ecole doctorale et le chef d'Etablissement, le futur docteur aura l'autorisation de soutenir et pourra accéder à ses documents de soutenance.

Post-soutenance le docteur devra remettre son PV de soutenance et effectuera son dépôt final dans les trois mois.

Réservation de salle de soutenance

Processus uniquement valable pour les soutenances sur le site de l'Ecole polytechnique

1/2 journées à privilégier : le mardi matin et le jeudi après-midi

Dès la date de soutenance connue, le doctorant se connecte sur

: <https://moyens.polytechnique.fr/login/index.php>

Par défaut la durée de réservation est de 3 heures à compter du début de la soutenance.

Composition du jury et rapporteurs

ED IPP

Le jury est composé de :

2 rapporteurs (au minimum) habilités à diriger des recherches (HDR), ou Professeurs ou assimilés, externes au projet doctoral, à IP Paris et HEC Paris, n'ayant aucune publication avec le doctorant, et avec les encadrants depuis au moins 3 ans ;

4 à 8 membres, comprenant le directeur de thèse, dont au moins la moitié de Professeurs ou assimilés et au moins la moitié externe au projet doctoral, à l'ED, à IP Paris et à HEC Paris. Il est d'usage que les rapporteurs fassent partie du jury, mais ce n'est pas une obligation.

Le jury ne doit pas comporter plus de deux (2) membres impliqués dans l'encadrement de la thèse, un seul si le jury ne dépasse pas cinq (5) membres.

La parité doit être prise en compte dans la constitution du jury, au regard de ce qu'il en est dans la communauté scientifique concernée. Par ailleurs, le président, qui est désigné par concertation au sein du jury, est nécessairement professeur ou assimilé. La proposition de jury doit prévoir au moins une possibilité pour le rôle de président.

Le jury peut être complété d'invités, qui n'en sont pas membres.

La composition du jury est validée par l'ED, suite à son examen par le responsable de domaine, qui peut demander des modifications.

La composition du Jury figure à la fois sur le diplôme de doctorat et sur la couverture de la thèse.

Plus d'information et mise à jour sur : <https://www.ip-paris.fr/formation/doctorats/ecole-doctorale-ip-paris/>

EDMH IPP

Le nombre minimum et usuel de rapporteurs désignés sera de deux, avec possibilité de rajouter un troisième en cas de nécessité (thèse industrielle, pluridisciplinaire, etc.). Les rapporteurs doivent être titulaire d'une HDR ou équivalent (au sens de l'article 17 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale). Sauf si le champ disciplinaire ou le contenu des travaux ne le permettent pas, ils doivent être extérieurs à l'EDMH et à l'établissement d'inscription (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris ou Université Paris Sciences et Lettres) du candidat (voir l'article 17 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale). En cas de difficulté exceptionnelle à trouver un évaluateur compétent pour la vérification de la thèse hors des établissements partenaires de l'EDMH, l'EDMH préfère que le jury de soutenance puisse contenir, en sus des deux rapporteurs officiels, un rapporteur interne.

Le nombre de membres du jury est compris entre 4 et 8, et sauf cas particulier soumis à accord du comité de direction de l'EDMH (thèses industrielles, thèses en cotutelle, thèses interdisciplinaires, ...) limité à 6.

Sauf cas particulier, il doit contenir au moins un membre de l'établissement (ou composante) opérateur des inscriptions et des soutenances autre que le directeur de thèse.

Il est fortement recommandé (mais pas exigé) qu'au moins un des rapporteurs soit membre du jury de soutenance.

Par l'article 18 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, il doit être composé pour moitié de personnes extérieures à l'EDMH et à l'Université Paris-Saclay ou l'Institut Polytechnique de Paris ou l'Université Paris Sciences et Lettres, en fonction de l'établissement délivrant le diplôme, et pour moitié de professeurs ou assimilés. Il doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes (pour mémoire, en 2010, il y avait 14% de femmes MCF ou PR en section 25 et 27% en section 26).

Plus d'information et mise à jour sur : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ecole-doctorale-demathematiques-hadamard-edmh#l-ecole-doctorale>



Responsables de domaines de l'ED IP Paris

Physique

Davide Boschetto (École polytechnique)

Matthew Nguyen (École polytechnique)

Marie-Claire Schanne-Klein (ENSTA Paris)

ediparis-physics@ip-paris.fr

Biologie et Chimie

Nicolas David (École polytechnique)

Cédric Tard (École polytechnique)

Ingénierie Mécanique et Energétique

Michel Jabbour (École polytechnique)

Sébastien Michelin (polytechnique)

Habibou Maitournam (ENSTA Paris)

Informatique, Données et Intelligence Artificielle

Thomas Bonald (Télécom Paris)

Amel Bouzeghoub (Télécom SudParis)

Benjamin Doerr (École polytechnique)

Information, Communications, Electronique

Frédéric Lehmann (Télécom SudParis)

Lirida Naviner (Télécom Paris)

Economie, Gestion et Sciences sociales

Nicolas Mottis (École polytechnique)

Johan Hombert (HEC Paris)